

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2010

Date de la convocation : 30/08/2010

Date d'affichage : 08/09/2010

Nombre de conseillers :

En exercice

Absents

Votants

7

1

6

Présents : SIMANDRE Pierre, BAILLY François, PRELY Fabrice,
PERRIN Didier, BAILLY Gérard, PELLETIER Patricia,

Absents excusés : GUYETAND Christian,

Secrétaire : PELLETIER Patricia

ORDRE DU JOUR :

- ✚ Budget,
- ✚ Captage,
- ✚ Voirie,
- ✚ Aménagement - Embellissement,
- ✚ Proposition vente parcelle,
- ✚ Travaux église,
- ✚ PDIPR,
- ✚ SPANC,
- ✚ Animation,
- ✚ Questions diverses.

Délibération n° 100910

Objet : ITINERAIRE PDIPR – MODIFICATION DU CIRCUIT DES CROZATS

Vu la délibération en date du 27 décembre 2007 concernant l'inscription des chemins au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées),

Vu le souhait du Conseil Municipal de modifier le tracé de l'itinéraire dit « des Crozats » par intérêt historique et par raison de sécurité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE que l'itinéraire des Crozats, empruntant initialement la rue du moulin des chênes, arrivant de Bouzailles, en direction du centre du village, empruntera dorénavant l'itinéraire tracé jadis sur le parcours de l'ancienne voie dite romaine, lieu dit « Cote Devant » et aboutissant au « Côtat », ménageant un retour sur le village, en passant devant la chapelle du 17^e siècle.

Délibération n° 100911

Objet : TRAVAUX CHAUFFAGE EGLISE INTERCOMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis ADG pour la fourniture et la pose du chauffage de l'église intercommunale de Denezières, pour un montant HT de 5353€, l'ancien système ne fonctionnant plus,
- SOLLICITE le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention au titre de l'ADCJ, et, demande l'autorisation de préfinancement, afin de nous permettre d'installer le nouveau système de chauffage au plus vite, celui-ci étant déjà nécessaire dans les dits locaux.

Délibération n° 100912

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

VU la décision du Conseil Municipal de procéder à l'état des lieux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU la nécessité de demander l'intervention d'un cabinet d'étude pour cet état des lieux,

VU la présentation de plusieurs devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis du cabinet EACT, de Baume les Dames, d'un montant de 760.50€HT pour le zonage et l'état des lieux de l'accessibilité sur la commune d'Uxelles,

Pour copie conforme au registre.

Ne restant rien à l'ordre du jour, le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 22 heures.

